

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-septième session
Genève, 24 mars – 4 avril 2014**

DECISIONS DE LA VINGT-SEPTIEME SESSION DU COMITE

adoptées par le comité

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/27/1 Prov.3, qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VINGT-SIXIEME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport révisé de la vingt-sixième session du comité (WIPO/GRTKF/IC/26/8 Prov.2), qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/27/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : International Information and Networking Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region under the auspices of UNESCO (ICHCAP); Russian Indigenous Training Centre (CSIPN/RITC); The Batani – International Development Fund for Indigenous Peoples of the North, Siberia and the Far East; Universitetet i Tromsø, Norges Arktiske Universitetet (UiT)/University of Tromsø, Norway's Arctic University (UiT).

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/27/3, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/27/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le comité a également pris note du document WIPO/GRTKF/IC/27/9 Rev. ("Participation des communautés autochtones et locales : proposition de contributions subsidiaires au Fonds de contributions volontaires") présenté par les délégations de l'Australie, de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse et a décidé que l'examen des propositions figurant dans le document serait reporté à la vingt-huitième session du comité.

Le président a proposé les huit membres ci-après pour siéger à titre individuel au Conseil consultatif, et le comité les a élus par acclamation : Mme Catherine BUNYASSI KAHURIA, avocate principale, Département juridique, Kenya Copyright Board à Nairobi (Kenya); M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Asociación Kunas unidos por Napguana (KUNA) (Panama); Mme Simara HOWELL, premier secrétaire, Mission permanente de la Jamaïque à Genève; Mme Lalita KAPUR, directeur, Section de la propriété intellectuelle, Ministère des affaires étrangères et du commerce à Canberra (Australia); M. Shi-hyeong KIM, conseiller, Mission permanente de la République de Corée à Genève; M. Wojciech PIĄTKOWSKI, premier

conseiller, Mission permanente de la Pologne à Genève; Mme Madeleine SCHERB, représentante du Health and Environment Program (HEP) à Yaoundé (Cameroun); M. Jim WALKER, représentant de la FAIRA à Brisbane (Australie).

Le président du comité a désigné Mme Alexandra Grazioli, vice-présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

SAVOIRS TRADITIONNELS

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/27/4, un nouveau texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev.2". Il a décidé que, à la clôture de ce point de l'ordre du jour le 28 mars 2014, le texte serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen à sa session de septembre 2014, sous réserve des ajustements ou des modifications convenus pouvant découler de l'examen des questions transversales à la vingt-huitième session du comité qui se tiendra en juillet 2014, conformément au mandat du comité pour 2014-2015 et au programme de travail pour 2014 qui figurent dans le document WO/GA/43/22.

Le comité a aussi pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/27/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/7, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/8, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/9, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/10 et WIPO/GRTKF/IC/27/INF/11.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/27/5, un nouveau texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles Rev.2". Il a décidé que, à la clôture de ce point de l'ordre du jour le 4 avril 2014, le texte serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen à sa session de septembre 2014, sous réserve des ajustements ou des modifications convenus pouvant découler de l'examen des questions transversales à la vingt-huitième session du comité qui se tiendra en juillet 2014, conformément au mandat du comité pour 2014-2015 et au programme de travail pour 2014 qui figurent dans le document WO/GA/43/22.

Le comité a aussi pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/27/INF/7, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/8, WIPO/GRTKF/IC/27/INF/9 et WIPO/GRTKF/IC/27/INF/10.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour le 4 avril 2014. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit contenant le texte de ces décisions ayant fait l'objet d'un accord et toutes les interventions prononcées devant le comité serait établi et diffusé avant le 4 juin 2014. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la vingt-huitième session.

[Fin du document]